

Affiché le 16 avril 2025

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 Mars 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la commune de Nivigne et Suran s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bernard PRIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres votants : 14

Date de Convocation : 20 Mars 2025
Secrétaire de Séance : Elisabeth BARBIER

Présents : Mesdames et Messieurs, Bernard PRIN, Olivier BERNARD PHILIBERT, Céline HELLERINGER, Nadine POLLET, Corinne BERNIGAUD, Jean Michel COCHET, Catherine FRANÇON, Elisabeth BARBIER, Olivier ROUSSERO, Julien ROLLET, Monique VUILLARD, Gérard VUILLOT

Absents excusés : Catherine MEDINA, Guillaume HUGUET (arrivé en cours de séance, délibération n°03), Stéphane MOREAU, Virginie MEUZY (pouvoir à Nadine POLLET), Florence FANIZZI, Jean Paul ROCHON

Ordre du jour :

- *Traversée de Chavannes – Espaces publics – Aménagement – Marché de maîtrise d'œuvre*
- *Nomination du square*
- *Voirie – Signalisation – Devis matériel*
- *ONF – Travaux 2025- Devis*
- *Ecole – Frais de scolarité 2024 – Participation des communes*
- *Subventions aux associations – Complément*
- *Compte financier unique 2024 - Approbation*
- *Affectation du résultat 2024*
- *Fiscalité 2025*
- *Budget primitif 2025 - Approbation*
- *Question Diverses*

Monsieur le maire soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de séance du 19 Février 2025 - Approbation à l'unanimité

2025.03.25 -01-

TRAVERSEE DE CHAVANNES – ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE DEUX ESPACES PUBLICS

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de consultation de Maîtrise d'œuvre a été lancée pour cette opération.

L'avis de marché a été envoyé pour publication le 11/02/2025 au journal le PROGRES DE L'AIN et est paru le 14/02/2025.

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil acheteur : <https://marchespublics.ain.fr/> le 14/02/2025.

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 14/03/2025 à 12 h 00.

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique uniquement à l'adresse suivante <https://marchespublics.ain.fr>

1 pli a été réceptionné dans le délai imparti

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

Prix : 40 % :	40/100
Note = (Pmin / Poffre) x 40	
Valeur technique : Définition et appréciation du critère : ☐ Appropriation des contraintes propres aux deux espaces – 10 pts.	60/100

☐ Méthodologie appliquée à l'opération qui met en avant le respect du programme et l'accompagnement apporté au maître d'ouvrage – 20 pts. ☐ Prescriptions d'aménagements entourant les problématiques d'usages et d'intégration paysagères des aménagements dans l'environnement existant – 15 pts. ☐ Equipe attribuée à l'opération avec CV joints démontrant l'ensemble des compétences nécessaires – 5 pts. ☐ Illustration de la sensibilité du candidat en s'appuyant sur des références similaires – 10 pts.	
--	--

Au vu du rapport d'analyse des offres établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, Assistant à Maîtrise d'ouvrage,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Décide d'attribuer le marché à l'ATELIER CHARDON PAYSAGES pour un montant de 19 650,00 € HT
Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaire à son exécution.

Dit que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget primitif 2025 en dépenses d'investissement.

2025.03.25 -02-

NOMINATION DU SQUARE – TERRAIN AD 108

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'acquisition de la parcelle AD 108, objet de la délibération 2025.02.19 -06-, dans le but d'y aménager un espace public. Afin de faciliter la communication sur le projet, il conviendrait de nommer le lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide de nommer le lieu : « Place des deux tours ».

2025.03.25 -03-

DEVIS - MATERIEL DE SIGNALISATION DE VOIRIE

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée le besoin de renouvellement de panneaux de signalisations permanents et temporaires.

Deux propositions ont été faites :

« Signaux Girod » 3 840.86 €

« Signature » 3 362.57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide de retenir la proposition de la société « Signature », basée à VENISSIEUX, pour un montant de 3 362.57€,

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant,

Dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2025.

2025.03.25 -04-

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS - DEVIS

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée les travaux de maintenance des bois et forêts effectués par l'ONF pour le compte de la commune.

Les services de l'ONF proposent de continuer la parcelle 21, actuellement à l'affouage, ainsi que la parcelle 36 à DHUYS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Souhaite abandonner la poursuite de l'exploitation de la parcelle 21 trop difficile.

Donne son accord pour le marquage et l'exploitation de la parcelle 36.

Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2025.03.25 -05-

PARTICIPATIONS DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'école communale accueille des enfants des communes voisines et qu'il convient de fixer le montant de la participation financière de ces communes. Monsieur le Maire donne un état des dépenses de fonctionnement réalisées au cours des années 2024 pour le service école.

Frais 2024

Le coût de fonctionnement de l'école pour l'année 2024 est de 108 656.33 €

L'effectif de l'école est de 76 enfants en 2023/2024 et de 71 enfants en 2024/2025 pour une moyenne sur deux ans de 73.5 enfants.

Coût moyen par enfant 1 478.31 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 12 voix pour et 1 abstention,

Fixe à 1 500.00 € par enfant la participation scolaire des communes ayant des enfants scolarisés à l'école de Nivigne et Suran en 2024 (inscrits rentrée 2023)

Autorise le Maire à recouvrer les participations correspondantes auprès des communes concernées.

2025.03.25 -06-

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2025 - COMPLEMENT

Ajournée

2025.03.25 -07-

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Après présentation et examen du compte financier unique 2024, budget principal de la commune ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Constate les Résultats cumulés 2024

Excédent de fonctionnement	+ 611 948.12 €
Déficit d'investissement	- 6 869.31 €
Restes à réaliser	- 7 500.00 €

Adopte le Compte Financier Unique 2024 pour le Budget principal de la commune ;

Dit que les résultats seront reportés comme suit au Budget Primitif 2025.

Affectation du résultat (1068)	- 14 369.31 €
Résultat de fonctionnement (002)	+ 597 578.81 €
Résultat d'investissement	+ 6 869.31 €

2025.03.25 -08-

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide comme suit l'affectation des résultats en 2025

Résultat de fonctionnement

<u>Résultat de l'exercice</u>	excédent	+	166 415.49 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	excédent	+	445 532.63 €
Résultat à affecter (hors restes à réaliser)		+	611 948.12 €

<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	-	6 869.31 €
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-	7 500.00 €

Besoin de financement	14 369.31 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	14 369.31 €
Report en fonctionnement R 002	597 578.81 €

FISCALITE 2025 – TAUX D'IMPOSITION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les bases ainsi que les taux des contributions directes locales pour 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Fixe les taux d'imposition des taxes directes locales 2025 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	26.16 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38.19 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10.40 %

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal le budget primitif 2025 pour le budget Principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 12 voix pour et 1 abstention,

Vote le Budget primitif 2025 avec reprise des résultats pour le Budget Principal équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement	1 395 943.00 €
Section d'investissement	1 345 262.00 €

QUESTIONS DIVERSES

- L'appartement du Combellon est loué.
- Fibre - réunion publique avec les habitants : installation à partir du 1^{er} juin.
- Verger communal : planté, installé, à suivre.
Bouturage avec les enfants de l'école très apprécié.
- Réfection du secrétariat terminée.
- La Commission culture participer à la fête du village
- Réduction de la vitesse dans les hameaux : les panneaux sont commandés

Prochain Conseil municipal mardi 15 Avril 2025

Séance levée à 23 heures

Secrétaire de Séance

Le Maire

Elisabeth BARBIER

Bernard PRIN